

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **CNECT-G-3** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **June Lowery-Kingston**  [**June.Lowery-Kingston@ec.europa.eu**](mailto:June.Lowery-Kingston@ec.europa.eu)  **+352.4301.31555**  **1**  **2ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **□ Bruxelles ■ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | **■  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale du réseau de communication, du contenu et des technologies recherche un expert national détaché pour contribuer aux contrôles de la transposition de la directive relative à l’accessibilité du web et contribuer à l’élaboration de politiques et d’activités liées à l’accessibilité en ligne pour les personnes handicapées.

La mission de l’unité CNECT.G.3 (Accessibilité, Multilinguisme et Safer Internet) est de rendre le marché unique numérique plus accessible, sûr et inclusif. L’unité est responsable de la directive (UE) 2016/2102 relative à l’accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public («directive relative à l’accessibilité des sites web»), qui vise à rendre ces sites et applications mobiles plus accessibles, en particulier pour les personnes handicapées. L’unité gère également des projets de recherche en technologies pour améliorer l’accessibilité/l’inclusion, promeut un meilleur internet pour les enfants et est responsable des technologies numériques pour le multilinguisme.

Cette unité conviviale est basée à Luxembourg avec un effectif d’environ 30 personnes. Son personnel se caractérise par un solide esprit d’équipe et un niveau élevé d’engagement.

L’expert national détaché contribuera à la réalisation des objectifs de l’unité, en particulier dans le domaine de l’accessibilité du web, en mettant particulièrement l’accent sur les contrôles de la transposition et sur le réexamen prévu de la directive relative à l’accessibilité des sites web.

Il/elle devrait:

• contribuer à la définition des politiques au niveau de l’UE en matière d’accessibilité du web pour les personnes handicapées;

• contribuer au suivi de la transposition et de la mise en œuvre ainsi qu’au réexamen obligatoire de la directive relative à l’accessibilité des sites web;

• contribuer à la coordination et à la coopération avec les États membres par l’intermédiaire du groupe d’experts sur l’accessibilité du web et d’autres parties prenantes à cet égard;

• contribuer à la préparation et à la rédaction de la politique officielle et d’autres documents;

• contribuer à l'analyse stratégique des politiques, des données, des technologies et des résultats de consultations des parties prenantes;

• établir des synergies avec d’autres priorités stratégiques et avec les initiatives pertinentes de la Commission/nationales;

• préparer des projets de notes d’information, de discours et résumés, y compris pour la direction de la Commission;

• participer à des réunions et d'autres manifestations pertinentes.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit et/ou TIC et/ou fonction publique.

Expérience professionnelle

* L'expérience de la rédaction juridique et/ou de la révision de législation et/ou des travaux sur la transposition du droit de l’UE dans la législation nationale est une exigence.
* L’expérience dans les politiques concernant les personnes handicapées et les initiatives en matière d’accessibilité du web serait un atout.
* Une compréhension technique ou un vif intérêt pour l’accessibilité du web serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Connaissance de deux langues communautaires. Pour l’exécution des tâches, une excellente connaissance écrite et orale de l’anglais est requise. La connaissance du français ou de l’allemand est également recommandée.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)